

Conditions de la Gazette :

L'ANNÉE paraît les Mardis, Jours, et Samedi. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin de mois, et ceux de la campagne au jour d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à \$60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Gairaud, 1910.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boge, instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Roussan, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire L'AMERICA, capit. W. P. ...

Le navire ELIZABETH, capit. W. P. ...

Le navire GEORGE WASHINGTON, capit. W. P. ...

Le navire TENNESSEE, capit. W. P. ...

Le public peut compter sur l'exactitude dans l'expédition des paquets, et sur la rapidité de leur arrivée à New-York, en six ou sept jours. T. sept.

POUR BOSTON,

Le brick de voiles ADACHIN, capit. J. B. ...

Pour fret ou passage, s'adresser à John Clark, 23, rue Bienville.

POUR BOSTON,

Le brick de voiles HARRIET, capit. J. B. ...

Pour fret ou passage, s'adresser à John Clark, 23, rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

Le brick de voiles HARRIET, capit. J. B. ...

Pour fret ou passage, s'adresser à John Clark, 23, rue Bienville.

POUR LE BAYOU SARAH,

Le bateau à vapeur, capit. J. B. ...

Pour fret ou passage, s'adresser à John Hagan & Co., 111, rue de Chartres.

POUR LE BAYOU SARAH,

Le bateau à vapeur, capit. J. B. ...

Pour fret ou passage, s'adresser à Joseph T. Bauduc, 1, sept.

COLLEGE LOUISIANAIS.

M. C. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

M. Cavalier, valet de chambre, a l'honneur de prévenir que les engagements de son père, dans son testament, ont été annulés par la Cour Supérieure de la Louisiane, le 15 mars 1854.

POUR PENSACOLE,

La golette Wm. OSBORN, capit. J. B. ...

Pour Charleston, La golette fine voilière RIGHTS OF MAN, du port de 500 barils, capitaine Lave. S'adresser au capit. ou à John P. Payson, rue Cent.

POUR LIVERPOOL,

Le brick anglais, fin voilier, doublé en cuivre, PRINCE REGENT, capit. J. Brown, est maintenant prêt à recevoir un chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Anderson Lochart & Co.

POUR PENSACOLE,

La golette FORTUNE, capitaine Au ...

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à F. Malier.

POUR NEW-YORK,

Le brick de voiles ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...

Pour fret ou passage, s'adresser à ...



WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee, 60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets.

Nouvel assortiment de Chapeaux. Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du sousigné un assortiment de Chapeaux fins et commodes, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York. 1er sept. T. B. REHLER, rue du Canal.

DOUBLONS—60 Doubloons Colombiens, à vendre par 1er sept. T. Toby.

Demande d'un Apprenti. ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables. 13 sept.

Lettres sur le Mexique, ou Guide du Voyageur. CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains, les observations sur l'état actuel de l'agriculture, de l'industrie tant commerciale que manufacturière, et sur l'exploitation des mines.—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827. Ces deux volumes par livraisons, de 16 pages, qu'on pourra se procurer en un ou deux volumes. Chaque volume contiendra une ou deux lettres et il sera imprimé un-tout les quinze jours, et vendra au prix de 2 francs. On pourra s'en procurer aux Librairies de Mrs. B. Levy, A. L. Beaumont, C. Jourdan & Co.; à la pharmacie de M. Blanchard; et à l'imprimerie de cette famille. A. Beaumont, chez F. Boge.

110 ballots de marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a : Coton de 34 et 40, Idem 34 et 40, Gingas, Flats, Tickings, Mouchoirs, toiles d'Irlande, Rubans, batiste, peignes, Toile de Russie, oamburga, Couvertes, &c. 1er sept. S. W. OAKLEY & Co.

A vendre par les sousignés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glasgow, dans leur magasin rue Toulouse No. 23. 1er sept.

171 paniers fayence, 40 paniers bouteilles anglaises et fran. Chaudières à sucre, devants de fournaux. 11 sept. GORDON, FORTALL & Co.

BOIS D'ACAJOU. A VENDRE—12,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St.-Domingue (Nisao) qualité supérieure. 1er sept.

A LOUER. TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la belle aux viandes, à l'encourcure de la rue Madison, et de bons magasins avec entrées, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison. Pour les conditions s'adresser au sousigné, à la Branche Banqué des Ento-Unité. 1er sept. F. N. HUGON.

SUCRE du pays, en bottes, de bonne qualité, à vendre par 13 sept. J. HAGER.

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité espagnole, 9 caisses bas de coton pour femmes à vendre par Currell, Lessassier & Kilshaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les sousignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles faux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto oamburga. Ces marchandises, avec ce qu'il y avait précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables. 1er sept. Soifer, Goodman & Co. No. 40 rue de Chartres.

CONFITURES de la Havane. Le sousigné vient de recevoir du brick Gol- de San Geron, un assortiment complet de Confitures, soigneusement arrangées dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouyaves. Il vend aussi du jus de citrons, par barils, gallons et bouteilles. 1er sept. Wm. Smith, rue Bienville No. 43.

A VENDRE, en débarquement de la golette Métairie, capitaine Mazel, 4 balles soieries 3 boucands crème de tartre, 3 do. verdegria. 1 sept. H. Perret & Charbonnet.

LOTTERIE

De l'Eglise Catholique de L'ETAT DE LA LOUISIANE 3d. CLASSE. Autorisée par l'Etat de la Louisiane Au profit de l'Eglise Catholique de Martinville.

Devant être tirée en Novembre PROSPERITE.

1 Lot de... \$10,000 est... \$10,000  
1 Lot de... 8,000 est... 8,000  
1 Lot de... 6,000 est... 6,000  
1 Lot de... 5,000 est... 5,000  
1 Lot de... 4,000 est... 4,000  
6 Lots de... 1,000 est... 6,000  
12 Lots de... 500 est... 6,000  
156 Lots de... 100 est... 15,600  
780 Lots de... 10 est... 7,800  
7800 Lots de... 6 est... 46,800

23,600 billets à \$6. Dans cette loterie composée de 3 mètres par permutation, il y aura quatre prix avec trois des numéros sur les 30; 936 avec deux, et 7,800 un seul numéro. Les billets contenant nombre de 15,600, n'auront aucun numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusive, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux. Le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000. Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre qui aura été tiré, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3 \$10,000  
2, 1 et 2 8,000  
3, 2 et 1 6,000  
3, 1 et 2 5,000  
3, 2 et 1 4,000

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros tirés, et les trois suivants, et 4, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à \$6.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à \$10.